



Prime de vacances REFUSER PAR MON PATRON

Par **mariamimi**, le **01/03/2013** à **18:14**

[fluo]bonjour[/fluo]

Voilà le magasin où je travaille a été franchise donc a la franchise tous les employés avais des droits mais avec cette franchise nos droits ont été soit stoppés gelés ou maintenus ou alors maintenus si déjà bénéficié auparavant. Donc dans mon cas je n'ai jamais touché ma prime de vacances car a la franchise sa faisais 5 mois que je avais intégré le magasin et donc cette année mon nouveau patron me dit que je n'ai pas droit non plus car a la franchise je n'avais jamais touché celle ci. Alors que dans le nouveau contrat de celui ci dit que la prime de vacances est maintenue et gelé après 15 mois pourriez vous me éclaircir [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **01/03/2013** à **18:55**

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **mariamimi**, le **01/03/2013** à **19:54**

Bonsoir, veuillez me excuser car je ne suis pas très bien merci de vos réponses.